



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

RECU le
19 AVR. 2019

Dossier suivi par : Josiane Raymond
Téléphone : 04.71.63.85.42
Mail : j.raymond@inao.gouv.fr

N/Réf : 19 – DL/JR – 157

Objet : Avis sur projet du SCOT arrêté du Pays
Haute-Corrèze Ventadour

**Madame La Présidente du Syndicat Mixte
du Pays Haute –Corrèze Ventadour
23 Parc d'activités du Bois Saint Michel
19200 USSEL**

Aurillac, le 17 avril 2019

Madame La Présidente,

Vous avez consulté l'INAO par courrier du 25 février 2019 sur le projet d'élaboration du SCOT du Pays Haute-Corrèze Ventadour.

Les communes du périmètre du SCOT Haute-Corrèze Ventadour sont incluses pour tout ou partie dans :

- l'aire géographique de production du lait, de transformation et d'affinage des AOP fromagères "Bleu d'Auvergne", et "Cantal".
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) IGP "Agneau du Limousin", "Agneau du Bourbonnais", "Bœuf Charolais du Bourbonnais", "Canard à foie gras du Sud Ouest", "Porc du Limousin", "Porc d'Auvergne", "Jambon de Bayonne", "Jambon d'Auvergne", "Veau du Limousin", "Poulet du Périgord", "Chapon du Périgord", et "Poularde du Périgord", "Saucisson sec d'Auvergne / Saucisse sèche d'Auvergne", et "Volailles d'Auvergne".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial Adjoint,


Dominique LANAUD

Copie : DDT 19